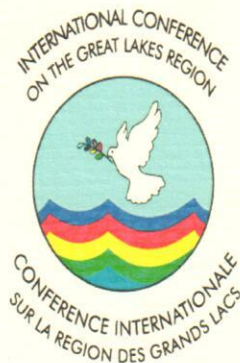


**EXECUTIVE SECRETARIAT
INTERNATIONAL CONFERENCE
ON THE GREAT LAKES REGION**



**SECRÉTARIAT EXÉCUTIF
CONFÉRENCE INTERNATIONALE
SUR LA RÉGION DES GRANDS LACS**

**DECLARATION DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA
CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA REGION DES GRANDS LACS
(CIRGL) SUR LA SITUATION SECURITAIRE DANS L'EST DE LA REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)**

5^{ème} SOMMET EXTRAORDINAIRE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT

**KAMPALA, OUGANDA
24 novembre 2012**

Préambule

Nous, Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL), réunis à Kampala en Ouganda, le 24 novembre 2012, à l'invitation de S.E. Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République de l'Ouganda et Président en exercice de la CIRGL en vue d'examiner la situation sécuritaire dans l'Est de la République Démocratique du Congo;

Rappelant les décisions de nos Sommets Extraordinaires antérieurs, tenus respectivement à Addis-Abéba le 15 juillet 2012 et à Kampala les 7- 8 août 2012, le 8 septembre 2012 et le 8 Octobre 2012, et en particulier la décision relative à la mise en place de la Force Internationale Neutre visant à combattre les forces négatives dans l'Est de la RDC, conformément au mandat issu du Pacte sur la Sécurité, la Stabilité et le Développement dans la Région des Grands Lacs et des instruments y afférents, ainsi que la mise en place du Fonds d'Assistance Humanitaire ;

Réitérant la responsabilité de la Région à trouver des solutions durables aux défis à la paix et la sécurité de la région;

Conscients de la gravité de la situation humanitaire qui se détériore dans l'Est de la RDC et qui constitue une menace sérieuse pour la paix, la sécurité, la stabilité et le développement dans toute la Région des Grands Lacs ;

Ayant reçu les rapports du Comité des Ministres de la Défense et du Comité Interministériel sur la sécurité dans l'Est de la RDC, en particulier le Concept d'Opérations de la Force Internationale Neutre;

Profondément préoccupés par la progression du mouvement rebelle M23 dont la prise de la ville de Goma et celle de Sake, dans la Province du Nord Kivu, en RDC, malgré les directives des Sommets antérieurs de la CIRGL exigeant la cessation des hostilités et le maintien des positions occupées en juillet 2012;

Rappelant notre ferme engagement vis-à- vis du Pacte sur la Sécurité, la Stabilité et le Développement dans la Région des Grands Lacs signé le 15 décembre 2006 et ses protocoles;

Saluant l'offre de la République d'Afrique du Sud d'appuyer la Force Internationale Neutre ;

DECIDONS COMME SUIV :

I/Concernant la Situation Sécuritaire en RDC:

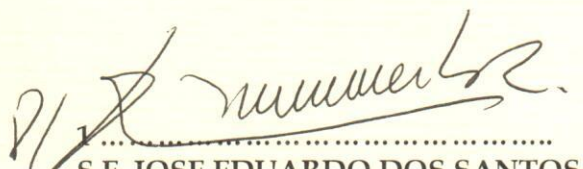
1. Le Gouvernement de la RDC devra écouter le M23, évaluer et résoudre les doléances légitimes de ce dernier en tenant compte du rapport de travail déjà accompli par la CIRGL ;
2. Le M23 doit cesser d'étendre la guerre et de menacer de renverser le Gouvernement élu de la RDC;
3. Le M23 devra arrêter toutes les activités de guerre et retirer ses forces de Goma ;
4. Le M23 doit se retirer, endéans deux jours, des positions occupées actuellement sur terrain ayant une importance tactique à une distance d'au moins 20 Km de la ville de Goma;
5. Déployer à l'aéroport de Goma une force hybride composée de : une Compagnie de la Force Neutre, une Compagnie des FARDC de l'Armée Congolaise et une compagnie du M23 ;
6. Déployer un bataillon des FARDC et de la Police Nationale de la RDC (qui y étaient déployées avant) dans la Ville de Goma ;
7. La Police de Goma antérieurement désarmée par le M23 doit être réarmée en vue de reprendre ses activités ;
8. La MONUSCO devra occuper et assurer la sécurité dans la zone neutre se trouvant entre Goma et les zones nouvellement occupées par le M23 ;
9. Ce processus devra être supervisé par les Chefs d'Etat- Major Général du Rwanda et de la RDC sous la conduite du Chef d'Etat- Major Général de l'Ouganda, avec la participation d'autres Chefs d'Etat- Major Général des autres pays membres ;
10. Exprimons notre gratitude envers la République d'Afrique du Sud pour l'offre d'un appui logistique en faveur de la Force Internationale Neutre ;
11. Appuyons les efforts du Président en exercice de la CIRGL visant à mobiliser les ressources auprès de l'Afrique du Sud, du Nigéria, de l'Algérie, de l'Angola, de

la RDC, de l'UA, des Nations Unies et d'autres partenaires à la FIN ;

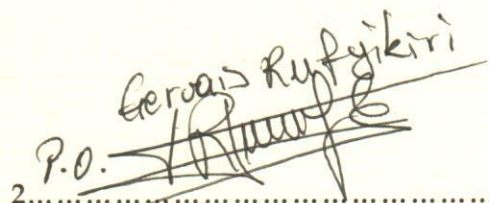
12. Saluons l'offre du Gouvernement de la Tanzanie, sur la demande du Président en exercice, de nommer un Commandant de la Force Internationale Neutre ;

II/ Adhésion du Soudan du Sud à la CIRGL

13. Approuvons la requête de la République du Soudan du Sud à adhérer à la CIRGL, et procédons ainsi à l'amendement du Pacte de la CIRGL en vue de faciliter l'adhésion du Soudan du Sud comme 12^{ème} Membre de la CIRGL.

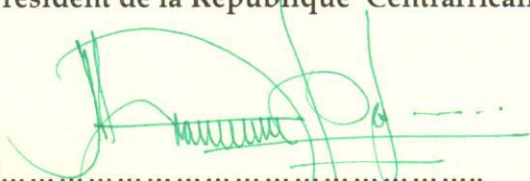
1/1 

S.E. JOSE EDUARDO DOS SANTOS
Président de la République d'Angola

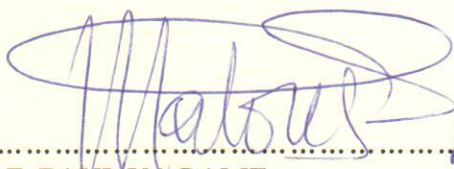

P.O.

S.E. PIERRE NKURUNZIZA
Président de la République du Burundi

3.....
S.E. FRANÇOIS BOZIZE
Président de la République Centrafricaine



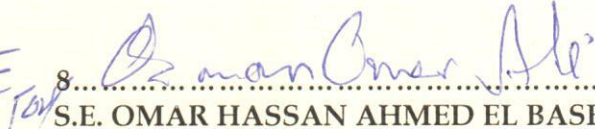
5.....
S.E. JOSEPH KABILA KABANGE
Président de la République Démocratique
du Congo



Pour

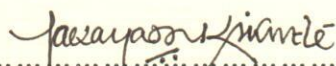
7.....
S.E. PAUL KAGAME
Président de la République du Rwanda

KAE

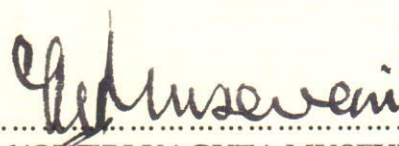


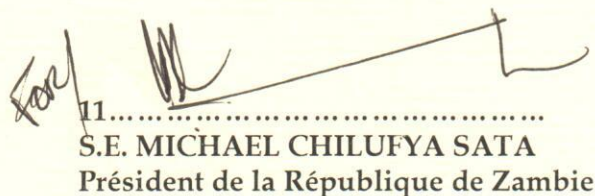
8.....
S.E. OMAR HASSAN AHMED EL BASHIR
Président de la République du Soudan

9.....
S.E. JAKAYA MRISHO KIKWETE
Président de la République Unie de
Tanzanie



10.....
S.E. YOWERI KAGUTA MUSEVENI
Président de la République d'Ouganda




For

11.....
S.E. MICHAEL CHILUFYA SATA
Président de la République de Zambie